



MARXER | *Avocat*

*Le Liechtenstein,
une opportunité pour votre
entreprise et votre patrimoine.*



Werdenbergerweg 11 | 9490 Vaduz | Liechtenstein
T +423 232 60 10 | F +423 232 60 11



11 bd de Sébastopol | 75001 Paris | France
T +33 (0)9 70 40 30 63

info@marxeravocat.eu
www.marxeravocat.eu

Pourquoi envisager le Liechtenstein comme lieu d'établissement de votre activité commerciale ou industrielle et le centre de gestion de votre patrimoine ?



Des relations étroites avec la Suisse depuis 90 ans

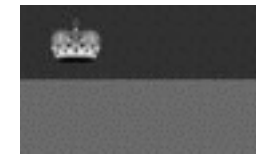
Le Liechtenstein et la Suisse sont liés par de nombreux accords bilatéraux depuis les années 20, notamment un accord douanier de 1923 toujours en vigueur.

La monnaie officielle du Liechtenstein est le Franc Suisse depuis un accord monétaire de 1924, ce qui assure au Liechtenstein une grande stabilité économique.



Le Liechtenstein est membre de l'Espace Economique Européen (EEE) depuis 1995

En conséquence, le Liechtenstein bénéficie d'une totale liberté en termes de fourniture de prestations de services dans l'ensemble des pays de l'EEE et donc des pays membres de l'Union européenne (UE). Le Liechtenstein a notamment transposé en droit interne la directive concernant les marchés d'instruments financiers dont l'objectif premier est de fournir un cadre légal aidant à l'émergence d'un marché financier unique transparent au sein de l'UE.



Emplacement idéal pour développer une activité commerciale et/ou industrielle

Situé au cœur de l'Europe, le Liechtenstein permet un accès direct aux marchés européen et suisse.

La libre entreprise, un droit du travail compétitif et une fiscalité avantageuse font du Liechtenstein l'endroit idéal pour développer une activité commerciale ou industrielle à vocation internationale.

Le Liechtenstein propose par ailleurs des ressources humaines extrêmement qualifiées.



La fiscalité au Liechtenstein est avantageuse

Le taux effectif de l'impôt sur les entreprises ayant leur siège au Liechtenstein est de 12,5% sur la base des bénéfices nets (flat tax).

Les véhicules de gestion du patrimoine privé bénéficient d'un impôt forfaitaire de 1200 CHF (conformément aux règles de l'autorité de surveillance EFTA).

En outre, les personnes qui ne résident pas au Liechtenstein mais qui tirent des profits d'un Trust ou d'une fondation situé(e) au Liechtenstein n'y sont pas imposables.

Le Liechtenstein est une place financière de haut niveau

La place financière du Liechtenstein est caractérisée par une stabilité monétaire et une sécurité juridique.

Les compagnies d'assurance et les fonds du Liechtenstein offrent de nombreux produits financiers en matière d'investissement et de gestion de portefeuille conformes aux standards internationaux.

L'autorité des marchés financiers du Liechtenstein est un organe de surveillance indépendant auquel sont soumis tous les intermédiaires de services financiers.



Des formes légales adaptées à tous vos besoins

Les sociétés du Liechtenstein comme la SA, la Fondation ou l'Anstalt de droit privé sont des formes juridiques idéales notamment : pour l'administration et l'exploitation de brevets ou de licences, pour la perception de commissions en tant que courtier ou agent, pour la détention de participations ou encore pour l'activité de conseil (sauf pour le conseil juridique et fiscal).

Les fondations du Liechtenstein peuvent servir de holding mais également à la conservation et à l'administration des biens meubles et immeubles, et surtout pour la planification successorale du patrimoine.

Avocat inscrit au Barreau de Paris et exerçant mon activité dans la Principauté du Liechtenstein en tant qu'avocat européen et agent fiduciaire (180a PGR), je fais le lien entre ces deux pays et plus largement avec tous les pays francophones.

Située au cœur de l'Europe, la Principauté du Liechtenstein est en train d'opérer une mutation de ses institutions avec à la clé un marché économique plus important. Incontestablement, l'expertise de la Principauté du Liechtenstein non seulement en matière de gestion de patrimoine mais également dans le secteur industriel depuis le début du XXème siècle lui donne une position enviable en Europe.

En outre, le Liechtenstein permet un accès direct aux marchés européen et suisse grâce à son adhésion en 1995 à l'Espace Economique Européen et à plusieurs accords bilatéraux avec la Suisse.

La libre entreprise, des solutions légales attractives et une fiscalité avantageuse font du Liechtenstein l'endroit idéal pour gérer votre patrimoine et/ou développer une activité commerciale ou industrielle à vocation internationale.

Nous offrons à nos clients des services complets dans les domaines du droit, de la fiducie et de la fiscalité : régularisation de vos avoirs détenus au Liechtenstein, constitution et administration de sociétés, Trust ou Fondations, etc.

Maximilien Marxer



Maximilien Marxer, né en 1984, de nationalité liechtensteinoise et française est avocat inscrit au Barreau de Paris (France) et au Liechtenstein en tant qu'avocat européen et fiduciaire (art. 180 PGR).

Formation : Licence de droit de l'Université d'Aix-en-Provence (France), Master en droit international et comparé de l'Université de Lausanne (Suisse), Master en géoéconomie et intelligence stratégique de l'Institut des relations internationales et stratégiques de Paris (France), Certificat en droit international public de l'Académie de droit international de La Haye (Pays-Bas).

Inscription au Barreau de Paris : 2012

Questions ?

1. Création d'une fondation de famille au Liechtenstein

- Quel(s) sera/seront le/les buts de la structure ?
- Souhaitez-vous être membre du Conseil de la fondation ? combien d'autres membres du Conseil de Fondation souhaitez-vous? (Au Liechtenstein, un membre du Conseil de Fondation doit être un agent fiduciaire avec son domicile au Liechtenstein).
- Souhaitez-vous une fondation discrétionnaire ou non-discrétionnaire ? (avec une fondation discrétionnaire, le Conseil de Fondation est libre de décider quand et comment les distributions seront effectués).
- Le capital de la fondation est-il disponible ? (30'000,-CHF/EUR/USD)
- Description et preuve de l'origine des fonds ;
- Avez-vous un lien avec les Etats-Unis (nationalité, résidence, activité commerciale, etc. ?) ;
- Adresse et activité professionnelle du/des bénéficiaire(s) de la fondation ;
- 3 noms potentiels pour la fondation ? (cela prend 2 jours pour vérifier la disponibilité du nom).

2. Compte bancaire

- Souhaitez-vous un compte bancaire au Liechtenstein ?
Nous pourrions vous introduire auprès de plusieurs établissements bancaires et vous assister dans vos démarches d'ouverture du/des comptes bancaire(s).

3. Family office

- Seriez-vous intéressé(e) par l'établissement d'un contrat de Family office ?

Contact



Werdenbergerweg 11 | 9490 Vaduz | Liechtenstein
T +423 232 60 10 | F +423 232 60 11



11 bd de Sébastopol | 75001 Paris | France
T +33 (0)9 70 40 30 63

info@marxeravocat.eu | www.marxeravocat.eu